1152 (2017-2018) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

16 JUILLET 2018

PROJET DE DÉCRET

portant des dispositions fiscales diverses *

AMENDEMENT

proposé par

M. Knaepen, Mme Dock et M. Destrebecq

5e session de la 10e législature
* Voir Doc. **1152** (2017-2018) — N° 1

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

portant des dispositions fiscales diverses

AMENDEMENT

L'article 3 du projet de décret portant des dispositions fiscales diverses est remplacé par ce qui suit :

« Art. 3. L'article 32 du même Code, remplacé par le décret du 30 avril 2009, est remplacé par ce qui suit :

« Art. 32. Sont exclues du passif, les dettes et les obligations de sommes mentionnées à l'article 4. » »

JUSTIFICATION

La mention à l'article 4 du texte présenté ne comportait pas le chiffre « 4 ».

P. KNAEPEN

M. DOCK

M. DESTREBECQ